



**Commission des Affaires étrangères et européennes, de la
Coopération, de l'Immigration et de l'Asile**

Procès-verbal de la réunion du 26 septembre 2022

Ordre du jour :

1. Evolution de la situation de l'immigration.
2. Divers

*

Présents : Mme Simone Beissel, Mme Djuna Bernard, M. Yves Cruchten, M. Mars Di Bartolomeo, Mme Stéphanie Empain, M. Paul Galles, M. Gusty Graas, M. Jean-Marie Halsdorf, M. Fernand Kartheiser, M. Fred Keup, M. Laurent Mosar, Mme Lydia Mutsch, Mme Nathalie Oberweis, Mme Lydie Polfer, Mme Viviane Reding, M. Marc Spautz, M. Claude Wiseler

M. Sven Clement, observateur délégué

M. Jean Asselborn, Ministre de l'Immigration et de l'Asile, Ministre des Affaires étrangères et européennes

Mme Isabel Wiseler-Santos Lima, membre du Parlement européen

Mme Fabiola Cavallini, Mme Danielle Wolter, Mme Elisabeth Funk de l'Administration parlementaire

Excusés :

M. Marc Angel, M. Charles Goerens, M. Christophe Hansen, Mme Tilly Metz, Mme Monica Semedo, membres du Parlement européen

*

Présidence : M. Yves Cruchten, Président de la Commission

*

1. Evolution de la situation de l'immigration

La guerre en Ukraine

Le Président de la Commission des affaires étrangères et européennes souhaite la bienvenue au Ministre Jean Asselborn. Ce dernier revient sur l'annonce du Président de la Fédération de Russie d'une mobilisation partielle des Russes en âge de combattre. D'où vient cette décision du Président russe ? Selon le chef de la diplomatie luxembourgeoise, l'avancée de l'armée ukrainienne à l'est de l'Ukraine et les lourdes pertes enregistrées par l'armée russe en seraient les motifs principaux. Il annonce encore que beaucoup d'armes et de munitions ont été abandonnées et que la stratégie militaire russe a échoué.

Le Ministre Asselborn informe que le Président Poutine s'est rendu à Samarcande, en Ouzbékistan, dans la cadre du sommet de l'Organisation de la coopération de Shanghai. Lors de ce sommet, le Président russe a été confronté avec des déclarations inattendues : la Chine et l'Inde ont soulevé leurs préoccupations face à la guerre menée en Ukraine.

Le Ministre se dit également inquiet de la situation préoccupante des relations entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan ainsi qu'entre le Kirghizistan et le Tadjikistan où il y a eu de nouveaux affrontements aux frontières. Le Ministre constate qu'il s'agit majoritairement de régions où le Président russe pense avoir encore beaucoup d'influence, mais ce n'est plus le cas. Selon le chef de la diplomatie luxembourgeois, l'annonce de la mobilisation partielle est aussi une réaction aux instabilités dans ces régions, mais il est d'avis qu'il s'agit d'une énorme erreur de la part du Président Poutine. M. Jean Asselborn rappelle que le Président russe ne parle pas de guerre, mais d'une « opération spéciale », ce qui rend l'annonce d'une mobilisation contradictoire aux yeux du Ministre luxembourgeois. L'annonce de la mobilisation partielle a notamment été critiquée par des proches du Président russe. Le Ministre soulève également le caractère chaotique de cette annonce, car aucune précision concrète n'a été émise par le Président russe. Il met encore en évidence que la peine de prison pour les déserteurs et les soldats refusant de combattre s'élève à 10 voire 15 ans. Selon les informations du Ministre, l'ambiance en Russie est régie par la peur. Finalement, M. Jean Asselborn estime que le Président russe a perdu toute orientation et qu'il faut rester vigilant quant à ses futures décisions.

En ce qui concerne l'organisation de référendum dans les différentes régions du Donbass en présence des militaires, le Ministre Jean Asselborn dit déjà connaître l'issue des résultats étant donné la nature de ces référendums. Il informe d'emblée que les pays de l'ouest ne reconnaîtront pas les résultats en découlant. Un signe encourageant : la Serbie et le Kazakhstan n'ont pas l'intention de reconnaître les résultats des référendums. Selon le Ministre, seuls des pays tels que la Biélorussie en reconnaîtront les résultats.

Le Ministre informe les députés que le succès de l'avancement de l'armée ukrainienne est largement dû à l'utilisation des armes performantes telles que le « High Mobility Artillery Rocket System ». Le Président Zelensky demande aux pays occidentaux la livraison de chars de combat plus modernes et plus efficaces ; actuellement l'Ukraine possède des chars de combat issus de l'époque soviétique. Pour l'instant ni la France ni l'Allemagne n'ont livré de tels chars aux Ukrainiens. La Pologne et la République tchèque ont livré environ 250 chars de combat, mais qui ne sont pas aussi performants que ceux des Français, des Allemands et des Américains.

L'Union européenne est confrontée à deux problématiques :

- 1) Que faire des déserteurs russes ? Selon le Ministre, il est encore trop tôt pour mesurer l'impact que cette décision pourrait avoir pour le Luxembourg ou pour l'Union européenne. L'agence Frontex n'a pas encore constaté une augmentation de réfugiés russes. Par contre, des bouchons massifs ont pu être constatés vers la Finlande du Sud ou encore vers la Géorgie. Les déserteurs russes essaient également de trouver refuge dans des pays où ils n'ont pas besoin de visa comme par exemple le Kazakhstan, la Mongolie ou encore l'Arménie. Le Ministre signale que l'UE est divisée quant à la question de l'accueil de ces déserteurs russes. Certains États membres sont d'avis que ces personnes devraient rester en Russie afin de se révolter contre le Président et d'autres États membres se disent favorables à leur accueil. Le Ministre Asselborn est d'avis que si les déserteurs russes se présentent aux frontières, il faut leur permettre d'accéder à la procédure de demandeurs de protection internationale. Mais il se dit encore prudent au sujet de cette question étant donné que toutes les répercussions ne sont pas encore claires. Selon lui, il sera difficile de trouver un consensus au niveau de l'Union européenne.
- 2) Le 8^e paquet de sanctions contre la Russie : les ambassadeurs sont en train de le préparer pour qu'il puisse être discuté lors du Conseil prévu en octobre. Le train de mesures devrait contenir les éléments suivants :
- De nouvelles inscriptions sur la liste des personnes faisant l'objet des sanctions. Ces ajouts ciblent des personnes impliquées dans l'organisation des référendums dans les territoires occupés des régions de Donetsk, de Louhansk, de Kherson et de Zaporijjia.
 - Le plafonnement des prix du pétrole, qui est en train de se faire en concertation avec les pays du G7. Le plafonnement des prix permettra aux opérateurs européens d'assurer le transport de pétrole russe vers des pays tiers, à condition que le prix de ce dernier reste sous un « plafond » préétabli.

Le Ministre rappelle que l'unanimité est nécessaire pour adopter ce 8^e paquet de sanctions.

La situation de l'immigration au Luxembourg et en Europe

Dans l'ensemble de l'UE, le Ministre annonce une hausse de 75% de l'immigration par rapport à l'année dernière. Un des problèmes majeurs concerne le Balkan : 85.000 personnes provenant des Balkans ont essayé de franchir les frontières de l'Union européenne.

Pourquoi la situation des Balkans est-elle problématique ? Deux raisons majeures :

- L'Albanie, la Bosnie-Herzégovine et la Serbie ont signé des accords d'exemption de visas avec des pays tiers (Turquie, Burundi, Tunisie, Pakistan, Inde, Cuba, Égypte, Chine). Ceci fait figure de porte d'entrée vers l'Union européenne et expliquerait l'augmentation de l'afflux des immigrés en Europe.
- La Turquie accueille actuellement environ trois millions de Syriens. En vue des élections présidentielles de 2023, le gouvernement turc est en train d'essayer de renvoyer un million de Syriens. Or, la situation en Syrie n'est pas stable, ce qui pousse ces Syriens à trouver refuge au sein de l'UE.

Le Ministre Asselborn signale que la situation démographique en Europe est en train de baisser. Depuis 2015, l'UE essaie de mettre en place une immigration légale, mais sans succès.

Un afflux important d'immigrés peut être constaté en Grèce et en Chypre et des mouvements importants ont lieu en Suisse et en Allemagne. Le Royaume-Uni semble vouloir assouplir les règles d'immigration car le pays manque de main d'œuvre.

En ce qui concerne le Luxembourg, le Ministre Jean Asselborn constate une tendance vers le haut.

Capacités de l'ONA en termes de lits : 2000 emplacements en 2014 ; 4000 emplacements en 2020 et 6400 emplacements en 2022. La capacité en termes de lits a triplé depuis 2014.

Le Ministre annonce encore que le réseau belge dispose de 31.500 lits, mais que plusieurs pays européens sont en train de diminuer leurs capacités. Avec l'hiver qui frappe à la porte, le Luxembourg est arrivé à un moment où il faut trouver des solutions.

Aperçu des demandes de protection internationale

Mars 2022 : environ 150 personnes

Juin/juillet 2022 : environ 200 personnes

Septembre 2022 : environ 300 personnes

Centre primo-accueil Tony Rollmann

Le Ministre informe qu'à partir du 30 septembre 2022, le centre de primo-accueil Tony Rollmann à Luxembourg-Kirchberg sera la structure d'accueil initiale pour demandeurs de protection internationale (DPI) et bénéficiaires de protection temporaire (BPT). Les 100 réfugiés ukrainiens qui y étaient installés ont été déplacés dans le bâtiment « T ».

Le chef de la diplomatie luxembourgeois constate deux « nouveaux » phénomènes :

- Une hausse de demandes concernant le regroupement familial. Le Luxembourg constate que toutes les personnes arrivant via le regroupement familial soumettent une demande de protection internationale et non plus comme auparavant une demande de « carte de séjour en tant que membre de famille ». Le problème dans le regroupement familial : l'intégration difficile des personnes au-dessus de l'âge de 50 ans.
- L'arrivée d'enfants âgés entre 8-12 ans demandant immédiatement le regroupement familial. Le Ministre met encore en évidence la difficulté de recruter des éducateurs pour encadrer ces enfants. Une autre problématique étant l'impossibilité d'héberger ces enfants de bas âge dans les foyers accueillant des adolescents. Il constate encore que les services concernés n'ont aucune information sur l'origine et de la provenance de ces enfants. Le Ministère soupçonne qu'il s'agit de Syriens ayant vécu en Turquie.

Situation en septembre 2022 : 117 mineurs non-accompagnés. 40 de ces enfants ont été placés dans le foyer St. Antoine géré par la Caritas ; 30 enfants ont été placés dans le foyer « Lily Unden ». Ces 70 enfants sont scolarisés et sont de nationalité différente (érythréenne, syrienne, afghane).

Le Ministre énumère encore les nouvelles structures d'accueil :

- L'ancien « Wort » à Gasperich avec 197 emplacements.

- Au Kirchberg avec le « Batîment T » avec une capacité d'environ 1000 emplacements
- Foyer à Weilerbach avec environ 190 emplacements

Questions des députés

La députée Lydie Polfer dit de ne pas comprendre comment les enfants réfugiés peuvent demander le regroupement familial sans que les autorités parviennent à connaître l'identité de l'enfant. Le Ministre Jean Asselborn avoue qu'il s'agit d'une question très délicate. Il précise que les enfants ne demandent pas de recevoir le statut de BPI, mais seulement le regroupement familial. Or, pour demander le regroupement familial, il faut bénéficier du statut de BPI et ce dernier ne peut être obtenue qu'avec une preuve de ces origines.

La députée Viviane Reding se dit également très choquée par la situation des enfants réfugiés. Sa question tourne autour des sanctions notamment au sujet du gel d'avoirs russes. Le Ministre Asselborn informe que le Luxembourg a gelé environ 5 milliards d'euros d'avoirs russes et que la Belgique en a gelé 50 milliards. Par contre, il dit ignorer le nombre de milliards gelés dans d'autres pays de l'UE. Il annonce encore que la Turquie et les Émirats arabes unis sont les principales destinations refuges pour les Russes fortunés.

Le député Laurent Mosar soulève deux questions :

- La révolte des femmes en Iran et si cela pourrait conduire à un changement de régime ou à un afflux de femmes réfugiées. Il se dit également déçu de la réaction de l'Union européenne et d'un manque de soutien de celle-ci envers les femmes iraniennes.
Le chef de la diplomatie luxembourgeois affirme que le haut représentant de l'UE a fait une déclaration à cet égard. Il se dit sceptique envers un changement de régime en Iran. Il rappelle qu'il s'agit d'un conflit interne, ce qui rend une éventuelle immixtion de l'UE délicate. Mais il ajoute de contester fermement les faits en Iran.
- Le député note que suite à l'instauration de plusieurs gouvernements de droite et d'extrême droite (Danemark, Suède, Pologne, Hongrie et Italie), il sera toujours plus difficile de s'accorder au niveau de l'UE sur une politique migratoire commune.
Le chef de la diplomatie dit comprendre ce constat. Il ajoute qu'il était toujours sur la même longueur d'onde en ce qui concerne la migration avec les anciens premiers ministres italiens. Cette vision commune pourrait changer avec la nouvelle Première ministre italienne.

Le député Gusty Graas demande si l'arrivée des enfants réfugiés résulte d'un réseau organisé. Le Ministre Jean Asselborn informe que la Police grand-ducale est en train de mener de recherches à ce sujet, mais qu'il s'agit probablement d'un réseau organisé.

L'élue Nathalie Oberweis soulève le fait que la stratégie turque, à savoir celle de vouloir renvoyer les réfugiés syriens en Syrie, va contre l'accord conclu avec l'UE en 2016 concernant l'accueil des réfugiés syriens. La députée fait encore savoir que d'après elle, il s'agissait d'un accord immoral. Le chef de la diplomatie ne partage pas l'avis de l'élue concernant l'accord immoral conclu entre l'UE et la Turquie. Il argumente que l'UE a financé la construction d'une série d'infrastructures (hôpitaux, écoles, etc.) afin d'assurer une digne intégration de ces réfugiés. Par contre, il admet que la stratégie du Président Erdogan enfreint l'accord conclu en 2016.

2. Divers

Ce point ne soulève pas de commentaires.

Luxembourg, le 03 octobre 2022

Procès-verbal approuvé et certifié exact